

ronne répondit au nom du Roi à ce discours, dans les termes les plus favorables. La séance fut ensuite limitée au jour suivant, que le Roi s'étant rendu dans le Sénat, le Référéndaire de la Couronne y fit, à haute voix, la lecture des *Paëta-Convēta*. Après quoi le Grand Chancelier de la Couronne fit l'exposition suivante des matières sur lesquelles devoient rouler les délibérations ultérieures de la Diète.

« Quoique l'augmentation de l'Armée de la Couronne, proposée diverses fois & mise sur le tapis à la dernière Diète, ait toujours échoué, le Roi ne perd point de vûe les moyens qui tôt ou tard pourront frayer les voyes à un établissement aussi utile que celui d'avoir sur pied de bonnes & nombreuses troupes. »

Ces moyens sont de fixer une solde convenable pour l'entretien du Soldat, d'établir de nouveaux impôts là où ils sont nécessaires, & de former de nouveaux Tarifs pour une régie plus exacte des revenus du Royaume, de ceux des Starosties, & du produit des Oeconomats.

De pareilles propositions ont déjà été mises sur le tapis dans quelques-unes des Diètes précédentes : Mais le malheur a voulu qu'elles n'y aient servi qu'à susciter toutes sortes de prétextes les plus frivoles, pour laisser écouler infructueusement le terme des six semaines, & favoriser les vûes pernicieuses de ceux qui appliquent leurs soins à empêcher le succès des Diètes. Le Roi juge à propos néanmoins de remettre ces matières sous la délibération des Etats assemblés. »

Pour en recueillir l'utilité nécessaire, il convient d'établir de bons arrangemens par rapport aux Finances. Il faut que les Villes soient

main- cc